

Statistiques COPMA 2023 / Curateurs et curatrices pour adultes¹

Nombre d'adultes soumis à des curatelles au 31.12.2023²

Informations par type de curateurs et curatrices nommés et canton

Curateurs et curatrices ³	AG	AI	AR	BE	BL	BS	GE	GL	GR	LU	NE	NW	OW	SG	SH	SZ	TG	UR	VD	ZG	ZH	Total ⁴																						
Curateurs et curatrices privé(e)s	1665	21%	70	67%	215	33%	3647	26%	1162	39%	700	21%	1717	26%	205	41%	536	25%	1084	26%	2440	67%	109	35%	153	48%	1798	34%	293	29%	416	34%	795	27%	134	45%	4896	40%	354	42%	3652	24%	26950	30%
Curateurs et curatrices professionnel(le)s	6259	79%	51	41%	427	65%	10357	74%	1081	36%	2513	75%	3811	56%	118	24%	1590	76%	3137	75%	534	15%	207	66%	172	54%	3455	66%	702	71%	817	67%	2137	74%	167	56%	5221	42%	494	59%	11296	76%	54546	64%
Curateurs et curatrices spécialisé(e)s	30	0%	3	2%	19	3%	77	1%	822	26%	242	7%	1778	26%	173	35%	19	1%	10	0%	649	18%	2	1%	0	0%	45	1%	13	1%	10	1%	11	0%	0	0%	2242	18%	17	2%	118	1%	6280	7%
Total⁴	7904		123		654		13955		2985		3350		6820		494		2104		4190		3632		313		320		5248		994		1228		2891		297		12296		834		14952		85574	

Note de bas de page

¹ Téléchargement sur www.copma.ch > Documentation > Statistiques

² Compte tenu de méthodes de calcul différentes, les chiffres des statistiques COPMA peuvent différer de certains chiffres recueillis sur le plan interne par les cantons.

³ Est indiqué le nombre d'adultes sous curatelle au 31 décembre 2023 en chiffres absolus (colonne de gauche) et en pourcentages (colonne de droite). Toutes les curatelles selon les articles 393-396, 398, 403 et 449a du CC ont été prises en compte. Les adultes bénéficiant de mesures de protection autres que les curatelles ou pour lesquels les données relatives aux curateurs et curatrices ne sont pas disponibles, ne sont pas indiqués.

⁴ Les **indications multiples** sont possibles : Comme plusieurs curateurs peuvent être nommés simultanément pour la même personne (p. ex. un curateur privé pour les affaires sociales et une curatrice professionnelle pour la gestion des revenus), les chiffres détaillés ne peuvent pas être additionnés sans autre, resp. la somme des chiffres détaillés donne en général plus que le chiffre indiqué sous « Total » (la somme des pourcentages donne donc le plus souvent plus de 100%). Pour chaque type de curateur ou pour le total, les indications multiples sont exclues et la personne concernée n'est comptée qu'une seule fois. Si, par exemple, une personne est prise en charge par une curatrice privée et par une curatrice professionnelle, le cas apparaît dans les chiffres détaillés des curatrices privées et des curatrices professionnelles, mais il n'est compté qu'une seule fois dans le total. En revanche, si deux curateurs privés sont nommés pour une même personne (avec des tâches différentes), le cas n'est compté qu'une seule fois dans le total des curateurs privés.

⁵ 21 cantons (sans FR, JU, SO, TI, VS: données pas saisies [T] respectivement données pas entièrement saisies [FR, JU, SO, VS]).

Utilisation des termes / définitions

Curateurs et curatrices privé(e)s : Particuliers qui exercent un mandat en raison d'un lien de parenté ou social, tels que les conjoints, les enfants et autres membres de la famille, les connaissances issues d'un environnement social ou les particuliers dans le cadre d'un travail bénévole.

Curateurs et curatrices professionnel(le)s : Professionnel(le)s qui, dans le cadre d'un engagement de droit public (service des curatelles professionnelles, service social public ou service similaire) ou d'un mandat de prestations de droit public exercent de nombreux ou plusieurs mandats.

Curateurs et curatrices spécialisé(e)s : Professionnels auxquels sont confiés des mandats particuliers en raison de leur expertise spécifique (compétences professionnelles particulières), tels que les avocats, les fiduciaires, les professionnels indépendants, etc.